



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NO 2026-767

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 2026-767.

Le but de ce règlement est d'habiliter le conseil à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme. Ce nouveau règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité émis par la MRC des Laurentides, en date du 23 juin 2026.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 25 juin 2026.

Lucie Bourque

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 25 juin 2026, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25 juin 2026.

Lucie Bourque

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe